



PROCÈS-VERBAL  
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Auto  
Sécurité

Exemplaire conservé par le centre

N° D'IMPRIMÉ C 68205798

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL				
Contrôle technique périodique	02/04/2026	26252123				
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ					
Défavorable pour défaillances critiques	<b>Défaillances critiques :</b> 0.7.1.a.3. RAPPEL CONSTRUCTEUR GRAVE AVEC DEMANDE DE CESSER DE CONDUIRE LE VEHICULE : Véhicule, identifié par le constructeur ou son mandataire comme présentant un risque grave pour la sécurité routière, la santé publique ou l'environnement, dont il a demandé de cesser immédiatement l'utilisation et n'ayant pas été réparé. (Airbag TAKATA conducteur)					
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	<b>Défaillances majeures :</b> 1.1.6.d.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Actionneur manquant, endommagé ou ne fonctionnant pas 4.1.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Mauvaise fixation du feu AVG 4.5.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté AVG, AVD 7.12.1.e.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système 8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0265 P0204 P0113 P0262 P0203 8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement					
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE	<b>Défaillances mineures :</b> 1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante ARD, ARG 4.1.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection légèrement défectueux AVG, AVD 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger ARD 5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG, AVD 6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse G 6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion AV, C, AR 6.1.2.a.1. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés AVG, AV, AR, AVD					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	<b>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :</b> 19/02/2021 : 109939 km / 07/01/2022 : 137192 km / 09/04/2024 : 156613 km					
N° D'AGRÈMENT : S013C026						
(9) RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE DU GARLABAN						
(3) COORDONNÉES : 323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98						
(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR						
N° D'AGRÈMENT : 013C0364						
SIGNATURE :						
IDENTIFICATION DU VÉHICULE						
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation				
FJ-689-CS (F)	01/02/2022	13/02/2014				
Marque	Désignation commerciale					
CITROEN	C4					
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre				
VF7NC9HD7DY606934	M1	VP				
Type / CNIT	Energie					
M10CTRVP008Y425	GO					
Document(s) présenté(s)						
Certificat d'immatriculation						
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ						
183700						
INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE						
PROCÈS-VERBAL N° : DATE :						
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :						
<b>FJ-689-CS</b> <b>CT:02/04/2026</b>						
N° D'AGRÈMENT : S013C026						
N° SÉRIE : VF7NC9HD7DY606934						
N° D'IMPRIMÉ : C68205798						
S013C026 R : 02/04/2026 FJ-689-CS						
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES						
	G	AVANT	D	G	ARRIERE	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+0.0 m/km				
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		3 %			6 %	
Forces verticales :		850 daN			488 daN	
Frein de service						
Forces de freinage :	332 daN	280 daN	189 daN			213 daN
Déséquilibre (<20%) :		16 %			12 %	
Forces de freinage (efficacité) :	332 daN	280 daN	189 daN			213 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) :	75 %					
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.9 %		-2.2 %			
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-3.2 %					